

## Abus de confiance de l'agence immobilière ?

## Par guillaume, le 14/04/2011 à 19:51

## Bonjour,

un état des lieux à été effectuer par une agence immobilière, lors de cette état des lieux un ensemble de choses ont été relévés sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord.

A la signature de cette état des lieux ( 3 jours après la visite) chez cette meme agence immobilière, nous avons émis des doutes sur le bien fondé de signer cet état des lieux de sortie.

L'agence nous a affirmer qu'il n'y avait aucun risque pour nous, que cela n'engagait a rien, et que par la suite nous pourrions faire un récommandé au propriétaire afin de précisez notre désaccord.

De plus, cette même agence immobilière nous a dit que seule les factures pouvait servir a nous faire payer d'éventuelles réparations, nous avons appris depuis, que cela était faux.

Quel recours avons nous ? contre l'agence immobilière ?

Ne nous sommes dans le cas de "l'abus de confiance" ?

Tout en sachant que c'est cette même agence qui a fait l'état des lieux d'entrée et que visiblement cela aussi est interdit.

Nous avons l'impression de nous êtes fait avoir par l'agence et le propriétaire.

En vous remerciant par avance

## Par mimi493, le 14/04/2011 à 19:54

[citation]Tout en sachant que c'est cette même agence qui a fait l'état des lieux d'entrée et que visiblement cela aussi est interdit. [/citation] non

Vous avez signé donc c'est fini. On ne signe jamais si on n'est pas d'accord, c'est un principe.

Qu'ils vous aient raconte le contraire, de toute façon, ils nieront	